



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/11/2022

N°2022-11-06

L'an deux mille vingt deux le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de Réunion sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

Etaient présents :

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie, Mme BEAL Marie-Line, M. CHAUVE Jean-Paul, Mme FERON Florence, M. CHEMINAL Carl, M. THINARD Franck

Procuration(s) : Mme LEROY Nadine

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : M. ESSERTEL Cédric, Mme LECLOUX Aurélie, M. CARTERON Philippe, M. FORGE Joffrey, Pierre DUBOST

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Valérie SENDRA

**NOMBRE DE
MEMBRES**

En exercice : 14

Présents : 08

Absents : 06

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 09

Contre : 0

Date de convocation
16/11/2022

ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit délibérer pour encaisser un chèque transmis par MMA d'un montant de 612,68 € correspondant au remboursement du sinistre bris de vitres de la Salle des Fêtes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'encaissement de cette somme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

La Secrétaire de Séance
Valérie SENDRA

Le Maire
Serge DERORY



Affichage fait le **01 DEC. 2022** numériquement